



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à DENIS David), STAEL Gérard (pouvoir à ROSELIER Pascal), PICAUD Nathalie (pouvoir à LAURENT Isabelle), RIQUELME Jean-Pierre (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à PUISSANT Séverine), TALMONT David (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre).

Absent.es : LE TOHIC Morgane, LE PALLUD Sonia

Le Conseil Municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Délibération n°2024_02_02_03

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021,

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et de dispositions législatives, un Débat d'orientations budgétaires (DOB) se tient au sein des communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget, afin de favoriser la démocratie participative dans la constitution des programmes budgétaires.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 056-215601402-20240202-2024020203-DE



Un rapport informe l'assemblée délibérante de la situation financière et des orientations budgétaires 2024 et pluriannuelles envisagées, ainsi que du possible état de la dette. Il constitue une base pour les échanges au sein du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **PREND ACTE ET APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024 et son rapport pour le compte de l'année 2024.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 05 janvier 2024*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

